



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 15-190826

Occupation du Domaine Public et Privé – Mise à jour temporaire de la grille pour les loyers des locaux commerciaux jusqu'au 31 décembre 2028

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM15-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026



LE MAIRE,

Johnny PAYET

Affaire 15-190826

Occupation du Domaine Public et Privé – Mise à jour temporaire de la grille pour les loyers des locaux commerciaux jusqu'au 31 décembre 2028

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 octobre 2024, le Conseil municipal a procédé à la révision de la grille tarifaire pour l'occupation du domaine public et du domaine privé de la commune. Les conditions socio-économiques actuelles pèsent lourdement l'activité et le chiffre d'affaires de nombreux occupants de locaux commerciaux, outils primordiaux du développement économique et de l'offre de service sur notre territoire.

De nombreux commerçants et artisans font remonter invariablement les mêmes difficultés : augmentation des charges d'exploitation, baisse du chiffre d'affaires moyen par client, manque de fréquentation. Le contexte économique régional doit inviter la commune à accompagner les entreprises domiciliées sur le territoire, occupant nos locaux commerciaux, afin de favoriser la pérennité de ces activités, maintenir l'attractivité du centre-ville et in fine préserver l'emploi local.

A l'instar de la mesure temporaire qui avait été votée pendant la crise du COVID-19, il est proposé de mettre en œuvre une mesure temporaire de réduction des tarifs des locaux et espaces commerciaux, jusqu'à 50 % du tarif de base, jusqu'à la date du 31 décembre 2028. Cette réduction s'appliquera lors aux baux en cours, mais aussi à ceux à conclure sur la période. Les tarifs habituels seront remis en application à compter du 1^{er} décembre 2029.

La mise à jour inclut également les marchés de saison et les salons thématiques, afin d'en simplifier l'accès et la lecture de la grille tarifaire. Le Maire propose ainsi au Conseil municipal d'adopter la révision des tarifs concernant l'occupation des domaines public et privé communaux, selon les nouvelles grilles ci-dessous (page suivante) :

GRILLES TARIFAIRES DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ COMMUNAL

*Toute structure proposant un service d'intérêt général ou un événement à caractère caritatif : **GRATUIT***

1. Permis de stationnement

Emplacements et nature des droits	Mode de taxation	Tarif actuel	Observations	Tarif temporaire
Foodtruck, véhicule commercial, boutiques éphémères	Semestre	300,00 €	Soit 50,00 € / mois	Inchangé
	Annuel	600,00 €		Inchangé
Banderole ou panneau à usage commercial (en travers de la voie publique ou sur espace public occasionnel)	Place / jour	60,00 €		Inchangé
Exposition publicitaire de véhicules	Place / jour / véhicule	30,00 €		Inchangé
Exposition publicitaire autres (chapiteaux, tentes)	Place / jour / chapiteau, tente	20,00 €		Inchangé
Manège	m²	1,00 €		Inchangé
Étalage, vente de produits sur la voie publique	Semestre	60,00 €	Soit 10,00 € / mois	Inchangé
	Annuel	120,00 €		Inchangé

Emplacements et nature des droits	Mode de taxation	Tarif actuel	Observations	Tarif temporaire
	Occasionnel : m ² / mois	10,00 €		Inchangé
Location terrain nu avec terrasse ouverte	m ² / mois	20,00 €		Inchangé

2. Permis de voirie

Emplacements et nature des droits	Mode de taxation	Tarif actuel	Observations	Tarif temporaire
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique	m ² / mois	20,00 €		Inchangé
Location terrain nu sans terrasse de 1 m ² à 4 m ²	m ² / mois	10,00 €		Inchangé
Location terrain nu sans terrasse de 5 m ² à 9 m ²	m ² / mois	10,00 €		5,00 €
Location terrain nu sans terrasse de 10 m ² à 100 m ²	m ² / mois	10,00 €		5,00 €
Location terrain nu sans terrasse de 101 m ² à 500 m ²	m ² / mois	10,00 €		5,00 €
Location terrain nu sans terrasse supérieur à 500 m ²	m ² / mois	10,00 €		5,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM15-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

3. Droit de place

Emplacements et nature des droits	Mode de taxation	Tarif actuel	Observations	Nouveau tarif
Marché forain	6 mètres linéaires	18,00 €		Inchangé
	12 mètres linéaires	36,00 €		Inchangé
Brocante	Place / jour	20,00 €		Inchangé
Toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce règlement	m ² / mois	25,00 €		Inchangé

4. Marchés de saison sur le parvis de la mairie (Marché aux fleurs, Village de Noël, etc.)

Type d'emplacement	Tarif 3 jours	Tarif 4 jours	Tarif 5 jours	Observations
Emplacement nu 3x3	120,00 €	150,00 €	170,00 €	Inchangé
Emplacement avec tente 3x3	180,00 €	210,00 €	230,00 €	Inchangé
Emplacement avec tente 4x4	210,00 €	240,00 €	260,00 €	Inchangé
Emplacement manège	270,00 €	300,00 €	320,00 €	Inchangé
Emplacement restauration	240,00 €	270,00 €	290,00 €	Inchangé

5. Salons thématiques (artisanal, agricole, gastronomique, etc.)

Lieux d'application de ces tarifs : aire couverte, gymnase, boulodrome, place du marché forain ou tout autre espace couvert.

Type d'emplacement	Dimensions	Tarif 2 jours	Tarif 3 jours	Observations
Emplacement nu	2,50 m x 2,50 m	50,00 €	75,00 €	Inchangé
Emplacement petit manège, petite attraction, structures gonflables	< 50 m²	150,00 €	225,00 €	Inchangé
Emplacement restauration	< 5 ml	120,00 €	150,00 €	Inchangé

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM15-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

6. Baux

Emplacements et nature des droits	Mode de taxation	Tarif actuel	Observations	Nouveau tarif
Local, bâtiment modulaire (box...)	m ² / mois	10,00 €	Hors révision	5,00 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et Jean Yves FAUSTIN absent au moment du vote,

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la réduction temporaire des loyers des locaux commerciaux loués par la commune jusqu'à la date du 31 décembre 2028 selon les modalités exposées dans la présente délibération,
- **VALIDE** la mise en œuvre de cette réduction temporaire pour les baux en cours et les baux à conclure sur la période,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET